



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
22 AVRIL 2011
COMPTE RENDU INTEGRAL**

L'an Deux Mille Onze et le vingt deux avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Eric DOULCIER, Maire.

Présents : Mmes et Mrs DOULCIER Eric, AUDREN Laurence, GUTIERREZ Jacques, GARRIGUES Anne-Laure, LANGET Christian, ARNAL Sylvie, BONNET Francys, ROQUES Maryse, MULLER Pierre Maurice, SAUVEPLANE Denis, DENTAN Anne, DE PEYER Yvette, BOISSON Patrice, GROS Nicole, VERAMENDI Odile, CAUSSE Bernard, DRUYER Pascaline.

Procurations : ont donné procuration

ROUQUETTE Christiane à GUTIERREZ Jacques

MISS Jean-Marie à LANGET Christian

PIBAROT Béatrice à DOULCIER Eric

VERSAULT Josiane à MULLER Pierre

GOETZINGER Pascal à ARNAL Sylvie

HOREAU Véronique à SAUVEPLANE Denis

Excusé : BOUSQUET Isabelle, PIZIO Guillaume, DUPRAT Christian

Absent : CHALANDE Benjamin

Secrétaire de séance : Francys BONNET

Monsieur le maire indique aux membres de l'assemblée qu'il a assisté aujourd'hui à la réunion de la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale), il précise que l'organisation de la carte intercommunale ne devrait pas être modifiée pour le pays viganais, seul la communauté de la vallée borgne devrait être rattachée à celle de l'Aigoual.

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Francys BONNET est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

1 - ASSOCIATIONS VIGANAISES – SUBVENTIONS 2011

Madame Anne Laure Garrigues Maire Adjoint Déléguée à l'Urbanisme et aux Finances expose aux membres du Conseil Municipal que des associations viganaises ont sollicité une subvention de la Ville du Vigan soit pour leur permettre la réalisation d'un projet, soit pour leur fonctionnement.

Une partie des demandes est regroupée dans le tableau joint en annexe.

Elle précise que ces demandes ont été étudiées par la commission des finances dans sa séance du 22 avril 2011 et que concernant les fêtes d'Isis la commission souhaite rencontrer l'association après les fêtes pour faire un bilan financier de l'opération car les sommes en jeu sont importantes.

Monsieur Bernard CAUSSE se dit préoccupé par l'importance de cette subvention, il indique que pour les fêtes précédentes le montant de subventions ne dépassait pas 10 000€.

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique que le montant est élevé car il s'agit d'une création d'un évènement et que l'association ne dispose pas de réserve.

Madame Laurence AUDREN indique que le projet est sérieux et que le budget est similaire à celui d'autres fêtes votives.

Madame Pascaline DRUYER indique qu'un tel projet est difficile à monter surtout lorsqu'il s'agit d'une création.

Madame Odile VERAMENDI attire l'attention du conseil municipal sur l'explosion du budget consacré aux associations il manque environ 10 000€ sur ce budget pour l'année 2011.

Monsieur le maire indique qu'il souhaite que l'on reste dans les enveloppes prévues au budget

Monsieur Bernard CAUSSE pense que la ville peut faire un effort pour que renaissent les fêtes d'Isis

Madame Odile VERAMENDI est d'accord mais la situation financière des collectivités locales est de plus en plus délicate

Madame Pascaline DRUYER suggère de demander une subvention au conseil général.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents (monsieur Pierre Muller ne prenant pas part au vote) décide :

D'attribuer les subventions d'aide au projet et de fonctionnement aux associations indiquées dans le tableau joint en annexe de la présente délibération

De dire que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget 2011 : Compte nature 6574

2 - BUDGET 2011 - DECISION MODIFICATIVE n°1 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le maire indique que cette délibération a pour objet de rajouter des crédits destinés à l'achat d'un projecteur numérique pour le cinéma « le Palace ».

Monsieur le maire précise qu'un appel d'Offre sera lancé afin d'acquérir ce projecteur, il précise toutefois que des projections numériques sont déjà réalisées par monsieur Marin car il possède un appareil de ce type qu'il met à disposition de la salle.

Madame Anne Laure GARRIGUES Maire Adjointe, chargée des finances et de l'urbanisme expose ce qui suit :

Il est soumis, à la décision du Conseil, diverses propositions de modifications de crédits ouverts par nature et par chapitre, pour l'année 2010

Les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres augmentent ou réduisent, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses.

Conformément à l'arrêté ministériel en date du 22 décembre 2006 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14, la présentation respecte la forme de la maquette budgétaire réglementaire.

Section d'investissement :

DEPENSES	DM 1 BUDGET 2011	RECETTES	DM 1 BUDGET 2011
Opération 919 - Cinéma le Palace	115 000,00	13 subventions d'investissement	77 289,00
2315 Installations matériels et outillages techniques	115 000,00	1321 subventions d'investissement Etat et établissements nationaux	65 289,00
		1322 subventions d'investissement Région	12 000,00
		16 Emprunts et dettes assimilés	37 711,00
		1641 Emprunts en euros	37 711,00
TOTAL	115 000,00	TOTAL	115 000,00

Madame Pascaline DRUYER souhaite savoir depuis quelle date la municipalité est informée de ce projet

Monsieur le maire lui indique que monsieur Marin nous a informé du dispositif d'aide à la numérisation depuis deux semaines.

Madame Anne Laure GARRIGUES précise que la numérisation du cinéma comprend le projecteur ainsi que les lunettes, l'aide du CNC s'élève à 65 000€ et celle de la région à 12 000€.

Monsieur le maire indique que ce projet est très bien financé et qu'il ne devrait coûter à la ville qu'environ 10 000€.

Madame Pascaline DRUYER indique qu'à sa connaissance cette opération de soutien n'a pas été approuvée encore par la région

Monsieur le maire lui indique que la région a approuvé cette politique hier.

Madame Pascaline DRUYER souhaite savoir si l'on est certain du subventionnement du CNC

Monsieur le maire lui indique qu'il s'agit là d'une réelle volonté de l'état

Monsieur Francys BONNET trouve le prix des lunettes exorbitants

Madame Laurence AUDREN lui indique que le gérant a fait le choix de lunettes de qualité qui sont consignées

Monsieur le maire souligne que cet investissement réduira la fuite des spectateurs vers Montpellier

Madame Pascaline DRUYER souligne que cet équipement permettra de diversifier la programmation en réduisant les coûts de transports, par ailleurs elle souhaite savoir ce que devient l'ancien matériel

Monsieur le maire lui indique qu'il est conservé car nous sommes dans une phase de transition et que tous les films ne sont pas encore numérique.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents

- **D'ADOPTER** selon les modalités ci-dessus, la décision modificative n°1 du budget principal 2011.

3 - BUDGET 2011 - DECISION MODIFICATIVE n°1 – BUDGET VILLAGE DE VACANCE

Madame Anne Laure GARRIGUES Maire Adjointe, chargée des finances et de l'urbanisme expose ce qui suit :

Il est soumis, à la décision du Conseil, diverses propositions de modifications de crédits ouverts par nature et par chapitre, pour l'année 2010

Les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres augmentent ou réduisent, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses.

Conformément à l'arrêté ministériel en date du 22 décembre 2006 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14, la présentation respecte la forme de la maquette budgétaire réglementaire.

Section d'investissement :

DEPENSES	DM 1 BUDGET 2011	RECETTES	DM 1 BUDGET 2011
CHAPITRE 23	20 000,00	16 Emprunts et dettes assimilés	20 000,00
2313 Immobilisations en cours	20 000,00	1641 Emprunts en euros	37 711,00
TOTAL	20 000,00	TOTAL	20 000,00

Elle indique que le village de vacances sera rénové progressivement, cette année nous traitons un lot de 15 gîtes qui sont entièrement repris au niveau des faïences, des peintures et du mobilier.

La rénovation totale des gîtes devrait être terminée en 2013.

Elle précise qu'une inauguration des travaux sera réalisée samedi prochain.

Madame Pascaline DRUYER souhaite savoir si les gîtes seront équipés de détecteurs de fumée

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique que ce n'est pas prévu dans cette tranche de travaux mais que cet équipement sera installé dans les années futures.

Madame Odile VERAMENDI souhaite connaître le taux de remplissage

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique que le remplissage s'effectue petit à petit, des campagnes publicitaires ont été lancées, le site internet évolue, madame Lasseaux répond actuellement à de nombreuses demandes de devis.

Enfin, Madame Anne Laure GARRIGUES précise qu'un gîte pour enfant a été entièrement aménagé.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents

- **D'ADOPTER** selon les modalités ci-dessus, la décision modificative n°1 du budget du village de vacance 2011.

4 - TARIFS 2011 – VILLAGE DE VACANCE LA POMMERAIE

Madame Anne Laure Garrigues Maire-adjoint déléguée aux finances et à l'urbanisme expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de réactualiser les tarifs du village de vacance pour l'année 2011.

Elle précise que sont ajoutées des cautions pour chaque location, des tarifs pour les associations sportives pour les catégories jeunes, enfin un tarif pour le gîte d'étape à 12 euros est proposé.

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir combien de gîtes sont proposés en gîte d'étape

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique qu'un seul de 6 places est concerné par ce tarif

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si ce tarif est appliqué pendant l'été

Madame Anne Laure GARRIGUES lui répond positivement à la condition que le gîte ne soit pas réservé par des familles

Madame Pascaline DRUYER indique que le site de la mairie propose encore les tarifs 2010 il faudrait les actualiser

Monsieur le maire lui indique qu'ils sont identiques en 2011

Madame Anne Laure GARRIGUES indique que cette semaine est organisée une formation pour permettre aux agents de mieux faire évoluer notre site internet.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents :

-D' APPROUVER les tarifs 2011 du village de vacances

5 - Indemnité de gardiennage des édifices religieux

Madame Anne Laure GARRIGUES, Maire-Adjointe, déléguée à l'urbanisme et aux finances expose aux membres du conseil municipal que la circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 a précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des édifices religieux communaux pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle.

La circulaire du Ministère de l'Intérieur du 4 janvier 2011 a décidée une revalorisation de 0,49 % pour 2011 du montant de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage. Le montant de l'indemnité est de 474,22 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice de culte, et de 119,55€ pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant le lieu de culte à des périodes rapprochées.

Monsieur le maire rappelle que les édifices religieux appartiennent à la commune

Madame Pascaline DRUYER souhaite savoir si on a retrouvé les objets volets à l'église

Monsieur le maire lui indique que seul le santon a été retrouvé par la gendarmerie

Les membres du conseil municipal décident à la majorité des membres présents, 2 votes contre (Denis SAUVEPLANE et Véronique HOREAU) décident de :

- **FIXER** pour l'année 2011 le montant de l'indemnité à 474,22 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice de culte, et à 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant le lieu de culte à des périodes rapprochées.
- **PRECISER** que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6282.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Madame l'adjointe déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. PROJET DE NUMÉRISATION DE LA SALLE DE CINÉMA – DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Monsieur le maire indique que cette délibération a pour objet de lui permettre de solliciter les subventions pour la numérisation du cinéma évoquée tout à l'heure.

Madame Pascaline DRUYER souhaite savoir si le conseil général peut financer cet investissement

Monsieur le maire lui indique que le conseil général intervient pour le fonctionnement du cinéma et non pour cet investissement, il rappelle que ce projet est financé à 90% ce qui est bien.

Madame Pascaline DRUYER lui indique que l'on peut toujours faire la demande

Monsieur le maire pense qu'il est important d'être pertinent sur les demandes.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser Mr le Maire à solliciter, sur la base du financement prévisionnel ci-dessus, une subvention auprès du conseil Régional Languedoc Roussillon et du CNC, en vue de participer à l'acquisition d'un équipement de projection numérique pour la salle de cinéma « le Palace »,

7 - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS - FISAC - AIDE A LA RENOVATION DES VITRINES DES COMMERCANTS ET ARTISANS VIGANAIS

Madame Anne Laure Garrigues, Maire Adjointe, déléguée aux finances et à l'urbanisme expose aux membres du conseil municipal qu'un dossier Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), a été déposé auprès des services de l'État en juillet 2010 pour instruction par la mairie du Vigan.

Le FISAC est un dispositif de subventions pour les communes qui s'engagent dans des actions en faveur du développement du commerce et de l'artisanat.

La maîtrise d'ouvrage de ce projet est assurée par la ville du Vigan, et est mené en partenariat avec l'État, la Communauté de Communes du Pays Viganais, les chambres consulaires, et les associations de commerçants.

Il a pour objectif, la revitalisation du commerce et de l'artisanat du centre ville du Vigan.

Dans le cadre de son implication volontariste en faveur du développement économique, l'action de la Communauté de Communes du Pays Viganais, s'intègre de plein droit dans cette opération FISAC.

L'opération s'articule autour de cinq axes stratégiques qui sont :

- Requalifier : améliorer le cadre et le confort d'achat,
- Créer du lien en favorisant le maillage entre acteurs du développement local,
- Diversifier par une volonté de reconquérir l'espace urbain central pour le rendre plus commercial,
- Redynamiser le commerce et l'artisanat viganais,
- Promouvoir c'est-à-dire conquérir des parts de marchés.

Une des actions du FISAC concerne la modernisation et la requalification des différents dispositifs commerciaux tels que les vitrines, enseignes, terrasses et octroyer une subvention aux commerçants réalisant des travaux d'aménagement.

La Ville du Vigan, l'Etat et la Communauté de Commune du Pays Viganais sont les partenaires de cette action et participent à hauteur de 50% de l'investissement Hors Taxe avec une répartition comme suit :

Etat : 25%

Mairie du Vigan : 12,5%

CDC du Pays Viganais : 12,5%

La subvention Ville /Etat/ Communauté de Commune du Pays Viganais est plafonnée à 12 000 € HT par commerçant.

-L'État financera sous forme de subvention 25 % du montant hors taxes des travaux, soit un montant maximum de 3 000 € par dossier.

-La ville du Vigan financera 12,5 % du montant hors taxes des travaux, soit un montant maximum de 1 500 € par dossier.

-La Communauté de Communes du Pays Viganais financera 12,5 % du montant hors taxes des travaux, soit un montant maximum de 1 500 € par dossier.

La Communauté de Communes du Pays Viganais, participe au volet aides directes aux professionnels à hauteur de 22 500 € pour la tranche I s'étalant d'Août 2010 à octobre 2011 et pour une prévision de 15 dossiers.

Cette somme sera octroyée directement aux entreprises pour la rénovation de leurs façades, vitrines et enseignes.

Sachant qu'un comité de pilotage de l'opération FISAC composé de membres élus et de techniciens de la Communauté de Communes du Pays Viganais, de la Sous-préfecture, de la DIRECCTE, de la Mairie du Vigan, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des Métiers du Gard, décide de l'attribution des aides.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal la signature d'une convention fixant les modalités d'intervention de la ville du Vigan et de la Communauté de Communes du Pays Viganais des aides directes aux entreprises pour la rénovation des devantures.

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite savoir si le niveau des aides est fonction des impôts payés par les commerces

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique que ces aides sont accordées en dessous d'un seuil du CA des commerçants et artisans

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite savoir si la ville continue de financer les rénovations de façades

Madame Anne Laure GARRIGUES lui répond par l'affirmative

Monsieur le maire indique que le FISAC est une bonne opération pour le commerce viganais

Madame Pascaline DRUYER souhaite des précisions sur les modalités d'octroi des subventions

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique que le montant maximum des travaux est plafonné à 12 000€ et que la subvention s'applique sur 50 % du montant des travaux soit 6 000€ au maximum

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents :

- D'APPROUVER le projet de convention FISAC avec la Communauté de communes du pays viganais
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'octroi de subvention FISAC « Rénovation des devantures »
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires

8 - SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE L'OPERATION FISAC

Madame Anne Laure Garrigues, Maire Adjointe, déléguée aux finances et à l'urbanisme expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre du dossier FISAC, il convient à présent d'attribuer une aide aux entreprises dont le dossier a été validé par le comité de pilotage de l'opération.

Elle propose au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'aide aux entreprises suivantes qui ont achevées les travaux.

ENTREPRISE	Total investissement	FISAC (25%)	MAIRIE (12,5%)	CDC (12,5%)	base
DANY COIFFURE	652,6	163,15	81,57	81,57	
BAZAR DU JOUET	2 574,4	643,6	321,8	321,8	
CAFE LE RALLYE	4 643	1 160,75	580,38	580,38	
Total	7 635,60	1 908,90	954,45	954,45	

Comme convenu dans le cadre du comité de pilotage, la ville du Vigan assure le paiement de l'avance de la subvention de l'état.

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si la ville assure l'avance de la part de l'état

Madame Anne Laure GARRIGUES lui répond par l'affirmative, la CDC verse elle directement sa subvention.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents :

- D'attribuer une aide aux entreprises mentionnées ci-dessus dont le dossier a été validé par le comité de pilotage de l'opération FISAC,
- D'autoriser monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires

9 - DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS

Monsieur le maire indique que considérant la démission de Santo CAPUTO de son siège de délégué TITULAIRE à la Communauté de Communes du Pays Viganais, il convient d'élire un nouveau délégué TITULAIRE.

Il propose Madame Anne Laure GARRIGUES comme délégué titulaire à la CDC.

Madame Pascaline DRUYER souhaite savoir pourquoi Madame Anne Laure GARRIGUES est candidate alors qu'elle avait démissionné de son poste de déléguée suppléante en 2010

Madame Anne Laure GARRIGUES indique car la CDC ne souhaitait pas qu'elle puisse travailler sur un projet pour lequel elle était l'architecte en arguant de l'incompatibilité du rôle d' élu et de prestataire.

Elle indique avoir contacté depuis les services préfectoraux pour vérifier cette affirmation, ceux-ci lui ont indiqué qu'elle pouvait être déléguée et travailler comme architecte car elle ne fait pas partie de l'exécutif de la communauté.

Elle cite en exemple monsieur Montet qui est délégué communautaire et transporteur pour la communauté de communes.

Elle précise enfin qu'elle a eu confirmation écrite par les services préfectoraux de la réglementation ainsi que de madame ELLUL.

Madame Pascaline DRUYER indique être également candidate

Madame Anne Laure GARRIGUES recueille 18 voix

Madame Pascaline DRUYER 1 voix

3 abstentions

Madame Anne Laure GARRIGUES est élue déléguée communautaire titulaire.

10 –AFFAIRES CULTURELLES – DEMANDES DE SUBVENTION SAISON CULTURELLE 2011

Madame Laurence Audren, Maire Adjointe déléguée à la culture, informe le conseil municipal que dans le cadre de la saison culturelle 2011, certaines manifestations organisées par la Ville sont susceptibles d'être soutenues financièrement par la DRAC, le Conseil Régional, le Conseil Général ou d'autres partenaires institutionnels ou privés.

Il s'agit en particulier de spectacles et d'expositions de la saison culturelle et bien sûr des rendez-vous de plein air organisés sur le territoire de la commune.

Madame Laurence AUDREN indique que le budget prévisionnel de la saison culturelle 2011 se présente comme suit :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Achat de spectacles	64 000	Ville du Vigan	51 000
communication	3 000	Conseil Général du Gard	8 000
Prestations techniques	11 000	Région Languedoc Roussillon	10 000
Droits d'auteurs	3 000	Recettes spectacles	19 000
Défraiements (hébergement, restauration...)	4 000		

transports	3 000		
TOTAL	88 000	TOTAL	88 000

Elle indique que la subvention à solliciter est estimée à 8 000 € pour le Conseil Général du Gard et 10 000€ pour la Région Languedoc Roussillon.

Madame Odile VERAMENDI souhaite connaître le montant des subventions qui ont été attribuées en 2010

Madame Laurence AUDREN lui indique que la ville a perçue une subvention de la région de 8000 euros

Madame Pascaline DRUYER regrette que des subventions soient demandées sans que la saison culturelle soit débattue en commission.

Madame Laurence AUDREN lui indique que cela a été évoqué lors de la dernière commission

Madame Pascaline DRUYER lui indique que la commission est une chambre d'enregistrement tout est déjà ficelé il n'y a pas de débat

Madame Odile VERAMENDI partage l'avis de Madame Pascaline DRUYER, la commission n'est pas un lieu où s'élabore la politique culturelle de la collectivité tout est décidé avant la réunion, il n'est pas possible de faire des propositions tout est décidé par les 2 adjoints.

Monsieur Bernard CAUSSE pense que la commission aurait du se réunir en octobre 2010 pour préparer la saison 2011.

Monsieur le maire indique qu'il avait souhaité lors du dernier conseil municipal pour que soit réunie la commission culturelle

Madame Pascaline DRUYER regrette que les membres de la commission ne soient pas informés et apprennent les spectacles par les flyers.

Monsieur le maire indique que cela va évoluer

Monsieur Bernard CAUSSE lui rappelle que cela fait trois ans qu'il répète cela sans que rien ne change

Madame Odile VERAMENDI rappelle que le fonctionnement dans les autres commissions est plus respectueux des élus de l'opposition qui peuvent faire de vraies propositions.

Madame Laurence AUDREN lui répond que quelquefois la décision de retenir un spectacle doit être rapide pour bénéficier de tarifs attractifs, lorsque l'orchestre de Montpellier nous contacte il faut pouvoir répondre vite.

Madame Odile VERAMENDI souhaitez dans ces cas là être informée cela n'est pas difficile

Madame Pascaline DRUYER indique que lors de la commission culturelle, les deux élus à la culture se gaussaient du projet des fêtes d'Isis sans qu'une discussion de fond s'engage sur ce dossier

Cette discussion nous l'avons eu en commission finances.

Monsieur le maire rappelle qu'il a reçu les membres de l'association à l'origine du projet des fêtes d'Isis et qu'il soutient ce projet

Madame Pascaline DRUYER regrette que Monsieur le maire n'assiste pas aux réunions de la commission culturelle

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite qu'en octobre on travaille sur la saison 2012.

Monsieur le maire met au vote la présente délibération

Les membres du conseil municipal décident à la majorité des membres présents (1 abstention Madame Pascaline DRUYER)

- D'**AUTORISER** M. Le Maire à demander une subvention de 8 000 € au Conseil Général du Gard et 10 000 € au conseil régional Languedoc Roussillon,

- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des décisions municipales

Répertoire Décisions Municipales 2011

N°	Date	Objet
11/013	25/02/11	MAPA Prestation de service organisation d'événementiel : Eco dialogues Le Vigan 2011
11/014	10/03/11	MAPA Diagnostic Béton du Réservoir des Ch
11/015	31/03/11	Contrat d'engagement ORCHESTRE TRANSFERT gala dansant 13 juillet 2011
11/016	31/03/11	Contrat de cession CIE BAGAGES D ACTEURS L'eau à la bouche le 14/05/11
11/017	07/04/11	MAPA Mission AMO Recherche nouvelle ressource en eau
11/018	11/04/11	Contrat de location d'un chapiteau Ass TRUC du 12/04/11 au 09/05/11
11/019	11/04/11	Contrat de prestations de service Maintenance informatique HVA CONSULTING
11/020	12/04/11	Contrat de cession Spectacle Trio HOPOPOP 6 mai 2011
11/021	18/04/11	Contrats de cession - 3 intervenants Journées Eco Dialogues Des 13, 14, 15 mai 2011

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire indique que la ville du Vigan recevra Stéphane HESSEL le 11 juin dans le cadre des éco dialogues

Monsieur Bernard CAUSSE indique que ce week-end là, se déroulera également le rallye

Ecoles

Madame Sylvie ARNAL informe les membres du conseil municipal que le 29 mars elle a été reçu avec la FCPE et des enseignants par l'inspection d'académie, suite à cette réunion l'éducation nationale a décidé de ne pas fermer de classe au Vigan.

Par ailleurs elle se félicite du succès des études surveillées pour les élèves

Budget

Madame Odile VERAMENDI souhaite connaître les dates du vote des CA

Monsieur le maire lui indique que cela sera fait au prochain conseil municipal

Monsieur le maire donne ensuite lecture des remerciements et souhaite remercier Madame Pascaline DRUYER pour son engagement courageux pour les élections cantonales

Madame Pascaline DRUYER le remercie et indique qu'elle poursuivra son action de manière résolue et souhaite dépasser à terme monsieur le maire

La séance du conseil municipal est levée à 20 heures